

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-neuf janvier deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Fabrice DALINO, maire**.

Nombre de conseillers en exercice :

29

Date d'envoi de la convocation :

22 janvier 2024

PRÉSENTS :

Les Adjointes au Maire :

Mesdames FAUCHOUX – HERITAGE – LE GUELLEC

Messieurs BERTRAND – BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :

Mesdames ANDRIAMANDIMBY – BIRLOUET – CANOVAS – CHAUVIN – DAVID – LE PALLEC -- RICHOUX

Messieurs DUFFE – FIERDEHAICHE – GAUTHIER – LE BRAS – NEDELEC – PARTHENAY – THIRION – TILLARD

PROCURATIONS :

M. ANDRIAMANDIMBY a donné pouvoir à M. LE BRAS

Mme LE BAIL-POUTREL a donné pouvoir à Mme LE GUELLEC

Mme PELLETIER a donné pouvoir à Mme FAUCHOUX

Mme SAUVÉE a donné pouvoir à M. DESSAUGE

EXCUSEES :

Mme HUET

Mme METENS

SECRÉTAIRE : M. DESSAUGE

FD/PC/SC 24-07

VALIDATION DE L'EXTENSION DU CREMATORIUM DE MONTFORT

Le Conseil Municipal,

VU les articles L. 1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ainsi que les articles L. 2223-40 à L. 2223-43 relatifs aux crématoriums du Code général des collectivités territoriales.

VU les articles L421-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatif aux autorisations d'urbanisme,

CONSIDERANT que les communes sont seules compétentes pour créer, modifier et gérer les crématoriums et les sites cinéraires,

CONSIDERANT les besoins croissants de la population en matière de services funéraires,

CONSIDERANT l'adoption de la DSP crématorium par délibération n°22-44 du 21 mars 2022,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU

Boulevard Villebois Mareuil

BP 86219

35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX

Tél. 02 99 09 00 17

mairie@montfort-sur-meu.bzh

www.montfort-sur-meu.bzh

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'extension du crématorium à venir sur le territoire de Montfort-Sur-Meu, conformément aux plans et spécifications techniques présentés,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, y compris la signature d'éventuels contrats, la gestion des fonds alloués, et la coordination avec les autorités compétentes, le tout en relation avec le délégataire OGF chargé des travaux.
- **RAPPELLE** que la population sera informée de la présente délibération par tout moyen et notamment publication sur le site internet de la commune et affichage en Mairie.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

**Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations**

**Fabrice DALINO,
Maire**



**Frédéric DESSAUGE,
Secrétaire de Séance**

A black ink signature of Frédéric Dessauge, written in a cursive style, positioned below the name.